

DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE MAISSEMY
1 rue de la Croix St-Claude
02490 MAISSEMY
<https://www.mairie-maissemy.fr>



Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

Maissemy, le 23 novembre 2022

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Lundi 28 novembre 2022 à 18h00.

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Décision Modificative n° 3 : chapitre 12 pour les salaires à créditer
- ✓ Embauche au 01/01/2023 nouvel employé communal 4h / semaine le mercredi
- ✓ Vœux du Maire en janvier 2023
- ✓ Taxe d'aménagement des communes en direction des EPCI
- ✓ Adhésion à la mission de médiation préalable proposée par le Centre de Gestion
- ✓ Certificat de mise à la réforme de biens immobilisés
- ✓ Accès à la télégestion de l'éclairage public avec USEDA
- ✓ Nomination nouvelle régisseuse
- ✓ Avenant au contrat de travail de la secrétaire de mairie au 01/01/2023
- ✓ Tarifs locations de la salle des fêtes
- ✓ Interdiction de faire usage de sonorisations ou autres diffuseurs de musique dans la cour de la salle polyvalente après 22h00
- ✓ Colis de Noël des Aînés
- ✓ Organisation du Noël des enfants de Maissemy
- ✓ Questions diverses :
 - Point des locations 2022 de la salle polyvalente

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs,
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Régine MICHAUT
Maire de MAISSEMY



Po
Régine Michaut

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aisne
Arrondissement de Saint-Quentin
Commune de Maissemy



COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les participants du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Madame le Maire, adressée le 23/11/2022, conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Régine MICHAUT, Maire

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE, Gaëtan HOUSSIN

Mandat de procuration :

Absents : Freddy LAMOUREUX, Hubert DELALIEU

Nombre de Conseillers en exercice	9
Participants présents	7
Absents ayant donné mandat de procuration	0
Absents	2
Votants	7

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame FATOUX Viviane est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Mme MICHAUT rappelle qu'il est important d'avoir en retour une confirmation de présence ou non lors de l'envoi des convocations au Conseil Municipal. En effet, si le quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal ne peut pas délibérer.

Mme MICHAUT ouvre la séance à 18h10 : chacun ayant reçu par mail le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 août 2022, les Elus et les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET 2022

Mme MICHAUT explique qu'un crédit suffisant au chapitre 12 (pour les salaires) n'a pas été prévu au budget 2022, et ce en raison des différents mouvements de personnel au niveau du secrétariat. Nous

sommes donc amenés à faire une Décision Modificative n° 3 pour régulariser cette situation. Cette Décision Modificative se décompose comme suit :

- + 8.000 € en fonctionnement dépenses sur 4 comptes différents (6411 : personnel titulaire pour 1.000 €, 6413 : personnel non titulaire pour 3.000 €, 6450 : sécurité sociale pour 3.000 € et 621 : personnel extérieur au service pour 1.000 €)
- - 8.000 € en fonctionnement dépenses sur le compte 678 : autres charges exceptionnelles.

La Décision Modificative n° 3 est adoptée à l'unanimité (7 voix pour).

EMBAUCHE AU 01/01/2023 D'UN NOUVEL EMPLOYE COMMUNAL

Mme MICHAUT confirme qu'il serait plus avantageux financièrement d'embaucher Monsieur Éric GOLAB qui travaille déjà pour la commune au travers de l'Association AVES depuis 2 ans.

Avec l'AVES, son contrat était de 8h par semaine sur 6 mois pour un coût horaire de 18.50 € (avec les charges), si la commune l'embauche, son contrat deviendrait 4h par semaine (le mercredi) sur l'année pour un coût horaire de 15.28 € (avec les charges).

Madame FATOUX rappelle qu'avec l'AVES, la durée des contrats est, de toute façon, limitée à 2 ans.

Madame DUBOIS rappelle qu'avant, les employés communaux étaient au nombre de 2.

Mesdames FATOUX et DUBOIS précisent que Monsieur GOLAB donne entière satisfaction, qu'il est volontaire et consciencieux dans son travail.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition d'embauche à l'unanimité (7 voix pour).

VŒUX DU MAIRE EN JANVIER 2023

Mme MICHAUT propose les dates du samedi 7 janvier ou du samedi 21 janvier 2023 à 18h00 pour les vœux du maire en 2023.

Mme FATOUX pense qu'il est préférable de favoriser la date au plus tôt pour pouvoir éventuellement décaler si cela s'avérait nécessaire.

Le Conseil Municipal adopte la date du 7 janvier 2023 à l'unanimité (7 voix pour).

TAXE D'AMENAGEMENT DES COMMUNES EN DIRECTION DES EPCI

Exposé des Motifs :

Le Maire de Maissemy expose les dispositions de l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2022 de finances pour 2022 rendant obligatoire à compter du 1er janvier 2022 le reversement total ou partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement. Ce reversement est réalisé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont la commune est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu les articles L 331-1 et L 331-2 du code de l'urbanisme, Vu l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2022 de finances pour 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer à compter du 1er janvier 2022, un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 0% du produit de la taxe pour la communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Charge le Maire de notifier cette décision au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité (7 voix pour).

ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION

Mme MICHAUT explique que le fait d'adhérer à cette mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion ne coûte rien à la commune : il n'y aurait un coût pour la commune que si nous étions amenés à nous en servir lors d'un éventuel problème => cela n'engage à rien d'adhérer.

Le Conseil Municipal accepte la signature de cette convention à l'unanimité (7 voix pour).

CERTIFICAT DE MISE A LA REFORME DE BIENS IMMOBILISES

Mme MICHAUT explique qu'en vue du passage à la nomenclature comptable M57 au 01/01/2023, un inventaire de l'actif a été réalisé.

Nous avons donc des biens qui sont à sortir de l'actif car ils n'existent plus à ce jour, la liste circule pour information parmi les présents.

Le Conseil Municipal accepte ce certificat de mise à la réforme à l'unanimité (7 voix pour).

NOMINATION NOUVELLE REGISSEUSE

Mme MICHAUT explique que Mme DUBOIS étant passée 2^{ème} adjointe, elle ne peut plus être régisseuse ni manipuler les chèques.

Il lui semble donc logique de proposer que Mme DUCROT, secrétaire de mairie, devienne la nouvelle régisseuse.

Mme DUCROT accepte cette proposition.

Le Conseil Municipal accepte cette nomination à l'unanimité (7 voix pour).

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE AU 01/01/2023

Mme MICHAUT souhaite augmenter le temps de travail de la secrétaire de 18 h semaine à 20 h semaine au 01/01/2023 pour avoir un peu plus de temps pour exécuter le travail.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité (7 voix pour).

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme MICHAUT explique qu'il est impossible de laisser les tarifs en l'état au vu des augmentations de coût de chauffage, électricité et entretien.

Mme MICHAUT explique également qu'il ne faut plus donner les clés à l'avance et s'en tenir aux horaires de 18h00 le vendredi pour les récupérer à 9h00 le lundi pour les rendre.

Mme MICHAUT propose :

- le week-end : pour les gens de Maissemy => 200 € au lieu de 180 €
pour les extérieurs à Maissemy => 300 € au lieu de 280 €
- en semaine : pour les gens de Maissemy => 100 € au lieu de 70 €
du lundi au jeudi pour les extérieurs à Maissemy => 150 € au lieu de 120 €

Mme MICHAUT rappelle que les 6 h gratuites pour les gens de Maissemy sont maintenues en cas de décès d'un proche.

Pour les contrats 2023 déjà signés au tarif 2022 => on laisse le tarif 2022.

Pour la location pour l'association des « Epagneuls Bretons » le 18/02/2023 => un geste commercial est accordé à 150 € car location d'une seule journée et tous les ans.

Le Conseil Municipal adopte ces nouveaux tarifs à l'unanimité (7 voix pour).

INTERDICTION DE FAIRE USAGE DE SONORISATIONS OU AUTRES DIFFUSEURS DE MUSIQUE DANS LA COUR DE LA SALLE POLYVALENTE APRES 22H00

Mme MICHAUT explique qu'il existe maintenant des téléphones, des appareils Nomades, qui permettent de faire de la musique en extérieur.

Nous sommes donc obligés d'interdire l'usage de sonorisations dans la cour de la salle polyvalente à partir de 22h00.

Mme FATOUX modifiera le contrat de location en ce sens.

Mme DUBOIS ajoute qu'il arrive souvent que les lumières extérieures de la salle polyvalente restent allumées toute la nuit, il faudrait envisager l'installation d'une minuterie.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette interdiction (7 voix pour).

COLIS DE NOEL DES AINES

Les colis AUCHAN devraient arriver le lundi 12 décembre 2022.

Mme FATOUX confirme que la distribution pourrait se faire dans la semaine du 19 au 22 décembre.

Mme DUBOIS pense que la distribution dans l'après-midi (vers 15h) est plus sécurisante pour tout le monde.

Les équipes de distribution seront formées à réception des colis.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette organisation.

ORGANISATION DU NOEL DES ENFANTS DE MAISSEMY

Mme MICHAUT confirme que cette année encore, ce sont les enfants de Maissemy qui vont décorer l'arbre de Noël.

Peut-être pourrait-on envisager d'organiser une après-midi récréative avec « Maissemy en fête ».

Le Noël des enfants se passera le vendredi 16 décembre, à 17h00 à la descente du bus de l'école.

Le Père-Noël est prévu pour arriver avec les jouets des enfants.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette organisation.

QUESTIONS DIVERSES

- Point des locations 2022 de la salle polyvalente de janvier à octobre 2022 :

4 locations « extérieurs » à 280 € => 1.120 €

9 locations « Maissemy » à 180 € => 1.620 €

1 location « Maissemy » à 70 € => 70 €.

- Point du SISSAD

Mme DUBOIS fait un résumé explicatif du Compte Administratif 2021.

- Armoires communicantes USEDA :

La commune de Maissemy en sera équipée courant 2023.

Cela permettra d'avoir la main sur la gestion des éclairages.

Une application sera à installer sur un téléphone portable.

L'USEDA prend en charge le financement de l'installation.

Fin de séance à 19h40.

Pour extrait conforme,
Affiché le 02 décembre 2022
Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2022-28

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine.

Date de convocation : 23/11/2022
Nombre de membres en exercice : 09
Présents : 07

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Freddy LAMOUREUX, Hubert DELALIEU

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Viviane FATOUX

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET 2022

Mme MICHAUT explique qu'un crédit suffisant au chapitre 12 (pour les salaires) n'a pas été prévu au budget 2022, et ce en raison des différents mouvements de personnel au niveau du secrétariat. Nous sommes donc amenés à faire une Décision Modificative n° 3 pour régulariser cette situation. Cette Décision Modificative se décompose comme suit :

- + 8.000 € en fonctionnement dépenses sur 4 comptes différents (6411 : personnel titulaire pour 1.000 €, 6413 : personnel non titulaire pour 3.000 €, 6450 : sécurité sociale pour 3.000 € et 621 : personnel extérieur au service pour 1.000 €)
- - 8.000 € en fonctionnement dépenses sur le compte 678 : autres charges exceptionnelles.
-

La Décision Modificative n° 3 est adoptée à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2022-29

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine.

Date de convocation : 23/11/2022

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Freddy LAMOUREUX, Hubert DELALIEU

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Viviane FATOUX

EMBAUCHE AU 01/01/2023 D'UN NOUVEL EMPLOYE COMMUNAL

Mme MICHAUT confirme qu'il serait plus avantageux financièrement d'embaucher Monsieur Éric GOLAB qui travaille déjà pour la commune au travers de l'Association AVES depuis 2 ans. Avec l'AVES, son contrat était de 8h par semaine sur 6 mois pour un coût horaire de 18.50 € (avec les charges), si la commune l'embauche, son contrat deviendrait 4h par semaine (le mercredi) sur l'année pour un coût horaire de 15.28 € (avec les charges).

Madame FATOUX rappelle qu'avec l'AVES, la durée des contrats est, de toute façon, limitée à 2 ans. Madame DUBOIS rappelle qu'avant, les employés communaux étaient au nombre de 2.

Mesdames FATOUX et DUBOIS précisent que Monsieur GOLAB donne entière satisfaction, qu'il est volontaire et consciencieux dans son travail.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition d'embauche à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2022-30

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine.

Date de convocation : 23/11/2022

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Freddy LAMOUREUX, Hubert DELALIEU

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Viviane FATOUX

VŒUX DU MAIRE EN JANVIER 2023

Mme MICHAUT propose les dates du samedi 7 janvier ou du samedi 21 janvier 2023 à 18h00 pour les vœux du maire en 2023.

Mme FATOUX pense qu'il est préférable de favoriser la date au plus tôt pour pouvoir éventuellement décaler si cela s'avérait nécessaire.

Le Conseil Municipal adopte la date du 7 janvier 2023 à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L'AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY

MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2022-31

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine.

Date de convocation : 23/11/2022
Nombre de membres en exercice : 09
Présents : 07

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Freddy LAMOUREUX, Hubert DELALIEU

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Viviane FATOUX

TAXE D'AMENAGEMENT DES COMMUNES EN DIRECTION DES EPCI

Exposé des Motifs :

Le Maire de Maissemy expose les dispositions de l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2022 de finances pour 2022 rendant obligatoire à compter du 1er janvier 2022 le reversement total ou partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement. Ce reversement est réalisé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont la commune est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu les articles L 331-1 et L 331-2 du code de l'urbanisme, Vu l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2022 de finances pour 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer à compter du 1er janvier 2022, un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 0% du produit de la taxe pour la communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Charge le Maire de notifier cette décision au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,
Régine MICHAUT

DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY

MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2022-32

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine.

Date de convocation : 23/11/2022
Nombre de membres en exercice : 09
Présents : 07

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Freddy LAMOUREUX, Hubert DELALIEU

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Viviane FATOUX

ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION

Mme MICHAUT explique que le fait d'adhérer à cette mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion ne coûte rien à la commune : il n'y aurait un coût pour la commune que si nous étions amenés à nous en servir lors d'un éventuel problème => cela n'engage à rien d'adhérer.

Le Conseil Municipal accepte la signature de cette convention à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY

MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2022-33

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine.

Date de convocation : 23/11/2022
Nombre de membres en exercice : 09
Présents : 07

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Freddy LAMOUREUX, Hubert DELALIEU

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Viviane FATOUX

CERTIFICAT DE MISE A LA REFORME DE BIENS IMMOBILISES

Mme MICHAUT explique qu'en vue du passage à la nomenclature comptable M57 au 01/01/2023, un inventaire de l'actif a été réalisé.

Nous avons donc des biens qui sont à sortir de l'actif car ils n'existent plus à ce jour, la liste circule pour information parmi les présents.

Le Conseil Municipal accepte ce certificat de mise à la réforme à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2022-34

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine.

Date de convocation : 23/11/2022

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Freddy LAMOUREUX, Hubert DELALIEU

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Viviane FATOUX

NOMINATION NOUVELLE REGISSEUSE

Mme MICHAUT explique que Mme DUBOIS étant passée 2^{ème} adjointe, elle ne peut plus être régisseuse ni manipuler les chèques.

Il lui semble donc logique de proposer que Mme DUCROT, secrétaire de mairie, devienne la nouvelle régisseuse.

Mme DUCROT accepte cette proposition.

Le Conseil Municipal accepte cette nomination à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY

MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2022-35

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine.

Date de convocation : 23/11/2022

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Freddy LAMOUREUX, Hubert DELALIEU

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Viviane FATOUX

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE AU 01/01/2023

Mme MICHAUT souhaite augmenter le temps de travail de la secrétaire de 18 h semaine à 20 h semaine au 01/01/2023 pour avoir un peu plus de temps pour exécuter le travail.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY

MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2022-36

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine.

Date de convocation : 23/11/2022

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Freddy LAMOUREUX, Hubert DELALIEU

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Viviane FATOUX

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme MICHAUT explique qu'il est impossible de laisser les tarifs en l'état au vu des augmentations de coût de chauffage, électricité et entretien.

Mme MICHAUT explique également qu'il ne faut plus donner les clés à l'avance et s'en tenir aux horaires de 18h00 le vendredi pour les récupérer à 9h00 le lundi pour les rendre.

Mme MICHAUT propose :

- le week-end : pour les gens de Maissemy => 200 € au lieu de 180 €
Pour les extérieurs à Maissemy => 300 € au lieu de 280 €
- en semaine : pour les gens de Maissemy => 100 € au lieu de 70 €
du lundi au jeudi pour les extérieurs à Maissemy => 150 € au lieu de 120 €

Mme MICHAUT rappelle que les 6 h gratuites pour les gens de Maissemy sont maintenues en cas de décès d'un proche.

Pour les contrats 2023 déjà signés au tarif 2022 => on laisse le tarif 2022.

Pour la location pour l'association des « Epagneuls Bretons » le 18/02/2023 => un geste commercial est accordé à 150 € car location d'une seule journée et tous les ans.

Le Conseil Municipal adopte ces nouveaux tarifs à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,
Régine MICHAUT

DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY

MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2022-37

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine.

Date de convocation : 23/11/2022
Nombre de membres en exercice : 09
Présents : 07

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Freddy LAMOUREUX, Hubert DELALIEU

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Viviane FATOUX

INTERDICTION DE FAIRE USAGE DE SONORISATIONS OU AUTRES DIFFUSEURS DE MUSIQUE DANS LA COUR DE LA SALLE POLYVALENTE APRES 22H00

Mme MICHAUT explique qu'il existe maintenant des téléphones, des appareils Nomades, qui permettent de faire de la musique en extérieur.

Nous sommes donc obligés d'interdire l'usage de sonorisations dans la cour de la salle polyvalente à partir de 22h00.

Mme FATOUX modifiera le contrat de location en ce sens.

Mme DUBOIS ajoute qu'il arrive souvent que les lumières extérieures de la salle polyvalente restent allumées toute la nuit, il faudrait envisager l'installation d'une minuterie.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette interdiction (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY

MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2022-38

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine.

Date de convocation : 23/11/2022

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Freddy LAMOUREUX, Hubert DELALIEU

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Viviane FATOUX

COLIS DE NOEL DES AINES

Les colis AUCHAN devraient arriver le lundi 12 décembre 2022.

Rappel des prix : 13.70 € ttc pour 1 personne, 18.70 € ttc pour 2 personnes.

Mme FATOUX confirme que la distribution pourrait se faire dans la semaine du 19 au 22 décembre.

Mme DUBOIS pense que la distribution dans l'après-midi (vers 15h) est plus sécurisante pour tout le monde.

Les équipes de distribution seront formées à réception des colis.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette organisation.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY

MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2022-39

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine.

Date de convocation : 23/11/2022
Nombre de membres en exercice : 09
Présents : 07

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Freddy LAMOUREUX, Hubert DELALIEU

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Viviane FATOUX

ORGANISATION DU NOEL DES ENFANTS DE MAISSEMY

Mme MICHAUT confirme que cette année encore, ce sont les enfants de Maissemy qui vont décorer l'arbre de Noël.

Peut-être pourrait-on envisager d'organiser une après-midi récréative avec « Maissemy en fête ».

Le Noël des enfants se passera le vendredi 16 décembre, à 17h00 à la descente du bus de l'école.

Le Père-Noël est prévu pour arriver avec les jouets des enfants.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette organisation.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT

